

## Budget 2026-2029. Accord au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour garder sous contrôle le déficit budgétaire

Après plusieurs semaines de travail, selon une méthode rigoureuse, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a finalisé une épure budgétaire non seulement pour 2026, mais également pour le reste de la législature.

Objectif : stabiliser le déficit de la Fédération Wallonie-Bruxelles à 1,2 milliard d'ici à 2029.

Aidé par le travail du groupe d'experts, dont les conclusions ont été longuement commentées et se basant sur les conclusions d'une vingtaine de groupes de travail interne, le Gouvernement a travaillé, ces dernières semaines, afin d'identifier les mesures d'économies possibles. Plusieurs pistes n'ont cependant pas été retenues. Des choix politiques sur base de priorités claires ont été faits : l'encadrement des élèves et des jeunes, et l'attractivité des métiers en Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'ensemble des membres du Gouvernement est conscient que les mesures prises ne seront pas simples à accepter, vont interroger et faire réagir. Notre volonté est de pouvoir prendre le temps de l'explication et de répondre aux interrogations avec pédagogie.

Animé par la volonté de préserver durablement les politiques essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Gouvernement a pris des décisions politiques précises, sans entrer dans un principe d'économies linéaires.

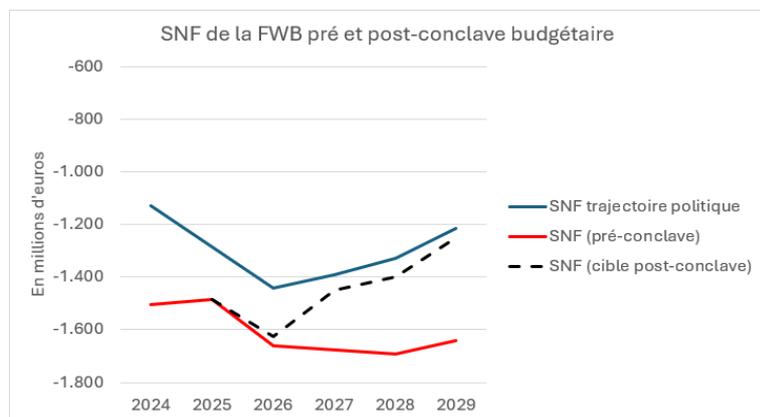
Les mesures ont été choisies pour leur équité et parce qu'elles font sens.

Tous les secteurs ont été mobilisé afin de contribuer à l'effort impliquant près de 500 millions d'économies structurelles d'ici 2029.

Ces décisions permettront de donner le coup de barre nécessaire pour remettre le paquebot de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la trajectoire de la soutenabilité financière.

L'exercice réalisé va bien plus loin qu'un simple budget annuel. Le Gouvernement a en effet validé une trajectoire à respecter pour les budgets d'ici 2029.

### Schéma :



Afin de reprendre le contrôle de son budget et d'éviter l'emballement insoutenable de la dette d'ici 2030, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris ses responsabilités.

Comme indiqué par le Comité d'experts, sans une action rapide et déterminée, la dette publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait doubler en moins de 10 ans passant de 12,7821 milliards en 2024 à 21 milliards en 2029, la charge de la dette augmentant en moyenne chaque année à la même hauteur que l'indexation des salaires dans l'enseignement.

Le Gouvernement a donc, comme indiqué dans la déclaration de politique communautaire, mis en place une politique budgétaire rigoureuse et proactive afin de stabiliser le déficit à 1,2 milliard d'ici 2029.

Il a lors de son conclave validé pour près de 500 millions d'économies structurelles (670 millions d'économies et 180 millions de politiques nouvelles) qui seront réalisées d'ici 2029.

Le budget 2026 est finalisé impliquant un déficit de 1,6 milliard en 2026.

L'augmentation du déficit par rapport à 2025 s'explique par la hausse des charges d'intérêts, l'augmentation de la cotisation de responsabilisation pension de la Loi spéciale de financement, le remboursement de recettes fédérales trop perçues en 2025, la décision de mettre fin au sous-financement structurel de l'ONE et par le fait que les principales mesures d'économies adoptées entreront en vigueur à la rentrée scolaire 2026 et ne feront pleinement sentir leurs effets qu'à partir de 2027.

### **L'enseignement supérieur fait sa part :**

Le Gouvernement a décidé de revoir la méthode de calcul du minerval.

Dès la rentrée 2026, le nouveau minerval sera progressif.

Outre le statut de boursier, inchangé, trois autres paliers seront créés afin de mieux prendre en compte les étudiants de condition modeste.

Les étudiants boursiers restent immunisés en ne payant pas de minerval.

Le statut d'étudiant modeste (375 euros de minerval) sera renforcé et élargi pour que plus d'étudiants puissent en bénéficier (1% aujourd'hui).

Un statut intermédiaire sera créé (835 euros de minerval) pour une partie de la population étudiante et ce, sur base de l'avertissement extrait de rôle.

Le nouveau minerval plein sera désormais fixé à 1.194 euros. Cette augmentation correspond au rattrapage de la non-indexation du minerval depuis 2011.

Pour 2027, le Gouvernement mettra en place un Droit Individuel à l'Enseignement Supérieur (DIES), comme proposé par les Professeurs Vandenberghe et Yzerbyt (UCLouvain), afin de favoriser la mobilité européenne de nos étudiants et de faire contribuer davantage les étudiants européens. La moitié des recettes supplémentaires perçues en provenance des étudiants européens sera réinjectée dans le refinancement de l'enseignement supérieur. D'ici 2027, son implémentation sur le terrain sera préparée.



Rue du Trixhay, 15 à 4020 Liège  
Mail : [codef@codef.be](mailto:codef@codef.be)  
Téléphone : 04/362 52 25  
IBAN BE47 7512 0079 4080  
N° BCE 0478.328.675  
RPM Liège



## **La culture et l'éducation permanente, font leur part**

Le Gouvernement a décidé une non-indexation des subventions en 2026 et un moratoire des nouveaux agréments et nouvelles reconnaissances jusqu'en 2028 pour les secteurs suivants : centre culturel, lecture publique, langues lettre et livre, centre d'expression et de créativité, l'éducation permanente et les arts plastiques.

## **Les bâtiments scolaires font leur part**

Le Gouvernement a décidé de convertir une partie des subventions pour la rénovation des bâtiments scolaires en investissements dans les économies d'énergie. Les écoles conserveront la moitié des économies d'énergie réalisées et rembourseront l'autre moitié. Ce mécanisme permettra de conserver la capacité d'investissement dans les bâtiments scolaires au profit des autres écoles. Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles prendra désormais à sa charge les intérêts des emprunts faits par les écoles qu'elle garantit, à concurrence de 1.25%. Enfin, les dotations aux fonds des bâtiments scolaires ne seront pas indexées en 2026.

## **L'enseignement obligatoire fait sa part**

Les priorités du Gouvernement ont été de préserver la qualité de notre enseignement, de l'encadrement des élèves, le parcours des élèves, de maintenir le pouvoir d'achat des enseignants qui travaillent et de lutter contre la pénurie d'enseignants. Il a ainsi été décidé de mettre en œuvre des mesures structurelles devant permettre une meilleure utilisation des ressources.

En vue d'harmoniser la charge de travail entre les enseignants du secondaire, le Gouvernement a décidé d'augmenter la charge de 20 à 22 périodes pour les enseignants du secondaire supérieur.

Un alignement sur le régime de la fonction publique du traitement d'attente pour les enseignants en disponibilité pour maladie a été acté : 60 % de la rémunération après épuisement du pot-maladie (sauf maladies graves), tandis qu'une limitation à 3 jours par an du nombre d'absences sans certificat sera effective, comme dans les autres secteurs.

Afin de lutter efficacement contre la pénurie et d'augmenter le nombre d'enseignants en classe, les détachements pédagogiques d'enseignants seront réduits, permettant à terme, le retour de ces enseignants en classe.

Un nouveau barème plus élevé (+5%) que le 301 sera mis en place pour les nouveaux enseignants disposant du titre à l'issue de la nouvelle Formation Initiale des Enseignants en 4 ans.

Si les dispositifs « gratuits » actuels évoluent, dans la volonté de cibler au mieux les enfants qui en ont le plus besoin, une partie des moyens dévolus à la gratuité des repas et de la gratuité des fournitures scolaires sont intégrés dans les moyens de fonctionnement des écoles :

- Pour les repas, toutes les écoles de l'encadrement différencié auront désormais la faculté d'utiliser les moyens à ce dispositif.



Rue du Trixhay, 15 à 4020 Liège  
Mail : [codef@codef.be](mailto:codef@codef.be)  
Téléphone : 04/362 52 25  
IBAN BE47 7512 0079 4080  
N° BCE 0478.328.675  
RPM Liège



- Pour les fournitures, la mise à disposition jusqu'en fin de sixième primaire pour les enfants ayant le plus besoin devient une condition de subventionnement et d'accès aux dotations des écoles.

Les débuts et fins de carrière seront aménagés (2 périodes en moins lors de la 1<sup>ère</sup> année et à partir de 60 ans).

La Fédération Wallonie-Bruxelles préserve les DPPR et alignera le dispositif sur les décisions fédérales les limitant à deux ans calendaires.

### **L'Enfance fait sa part**

C'est une nouvelle étape pour l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) qui s'engage, avec une vision claire : répondre concrètement aux besoins des familles et des enfants tout en garantissant un service public solide et équitable. Recentrer l'ONE sur ses missions essentielles, c'est remettre le cap sur ce qui compte vraiment : l'accueil de la petite enfance et la santé des enfants. L'objectif est clair : redonner à l'Office sa force d'action, avec une gouvernance modernisée, un financement assaini et une boussole fondée sur la transparence, la flexibilité et l'efficacité.

En termes d'efforts, la dotation informatique de l'ONE sera réduite et les subventions aux acteurs du secteur ne seront pas indexées en 2026. Le dispositif MILAC n'est pas mis en œuvre, mais le critère de 1,5 encadrants pour 7 enfants, qui est déjà une réalité dans beaucoup de structures, évolue vers une norme guide.

Des moyens complémentaires sont assurés pour mettre fin au sous-financement structurel des missions de l'ONE depuis 2021, dans le cadre de la renégociation de son futur contrat de gestion.

### **La Jeunesse fait sa part**

Le secteur de la Jeunesse doit entrer dans une nouvelle phase : celle de la clarté. Aujourd'hui, les décrets qui l'encadrent sont devenus trop complexes. Avec une enveloppe budgétaire fermée, il s'agit avant tout de mieux organiser, de responsabiliser, de rendre le cadre plus lisible et plus juste, sans perdre de vue l'essentiel : offrir aux jeunes des espaces d'engagement, d'apprentissage et d'émancipation.

Pour y parvenir, un temps de respiration est nécessaire. C'est le sens du moratoire décidé pour 2026 et 2027 : une pause transitoire sur les nouvelles demandes d'agrément, les sauts de classe ou les changements d'indice, le temps de redéfinir et de rééquilibrer les mécanismes de financement en concertation avec le secteur.

### **L'Aide à la Jeunesse fait sa part**

Chaque jeune qui décroche, c'est une perte pour lui-même, mais aussi pour la société. C'est pourquoi cette question reste une priorité du Gouvernement et de ce budget. Les moyens augmentent pour renforcer les prises en charge, améliorer l'encadrement, soutenir les équipes de terrain et travailler davantage avec les familles. L'objectif est clair : offrir à chaque jeune un accompagnement solide, humain et efficace.

Dans le même temps, des efforts raisonnables sont menés pour mieux gérer les ressources : optimisation du fonctionnement, mutualisation des pratiques, amélioration des outils



Rue du Trixhay, 15 à 4020 Liège  
Mail : [codef@codef.be](mailto:codef@codef.be)  
Téléphone : 04/362 52 25  
IBAN BE47 7512 0079 4080  
N° BCE 0478.328.675  
RPM Liège



numériques. Ce n'est pas une réduction des moyens, mais une recherche de cohérence et d'efficacité.

### **Les Maisons de Justice font leur part**

Les Maisons de Justice jouent un rôle essentiel dans l'exécution des peines hors emprisonnement. C'est une mission qui touche à la fois au contrôle, à l'accompagnement et à la réinsertion des justiciables. Leur travail vise un objectif concret: aider les personnes concernées à retrouver un équilibre dans la société, tout en garantissant la sécurité et la confiance des citoyens. Le soutien aux victimes est aussi au cœur de cette action, car derrière chaque dossier, il y a aussi des familles et un besoin de protection à assurer.

Dans ce cadre, plusieurs mesures sont mises en place pour renforcer l'efficacité du dispositif : lancement du bracelet d'éloignement pour mieux protéger les victimes de violences intrafamiliales, préservation de l'encadrement à la Maison de Justice de Bruxelles, et investissements ciblés pour contribuer à la gestion de la surpopulation carcérale au niveau fédéral.

Parallèlement, des efforts de rationalisation sont engagés — non-indexation temporaire des subventions aux services partenaires, réduction des coûts de formation — afin de maintenir l'équilibre budgétaire sans compromettre la qualité du service.

### **La Fonction publique et le Sport font leur part**

L'Administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera responsabilisée afin d'assurer un statu quo de la masse salariale de la fonction publique jusqu'en 2029. Dans ce même état d'esprit de responsabilité, les hauts managers opéreront leurs propres choix budgétaires, financiers ou stratégiques dans le cadre fixé par le Gouvernement.

En sport, tout en maintenant leur accessibilité, le prix des stages ADEPS sera réajusté de 10% (tout en restant plus abordable que le reste du marché), tout comme les droits d'inscriptions pour les moins de 12 ans dans les académies.

Les moyens dévolus à la politique sportive (ADEPS), ne sont pas réduits.

### **La Recherche Scientifique fait sa part**

La réduction de la dotation du FNRSd'1,5 million décidée en 2025 est rendue structurelle.

### **L'Égalité des chances fait sa part**

Avec la réduction de l'enveloppe globale dédiée à l'appel à projets des Services d'Actions en Milieu Ouvert (AMO), organisée tous les deux ans dans le cadre du décret « Promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité ». Cette mesure permet le maintien des autres volets du décret : appels annuels, labels, campagnes de lutte contre le racisme.

### **Les partis politiques font aussi leur part**

Le Gouvernement a acté la suppression des reconnaissances fin décembre 2026 en tant qu'organisme de jeunesse, associations d'Education Permanente et Centre d'archives qui présentent des liens explicites avec les partis politiques.



Rue du Trixhay, 15 à 4020 Liège  
Mail : [codef@codef.be](mailto:codef@codef.be)  
Téléphone : 04/362 52 25  
IBAN BE47 7512 0079 4080  
N° BCE 0478.328.675  
RPM Liège



## Les cabinets ministériels font leur part

La dotation prévue pour les cabinets ne sera pas indexée en 2026.

## Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles fait sa part

Un effort sera réalisé par le Parlement dans le respect de son autonomie.



Rue du Trixhay, 15 à 4020 Liège

Mail : [codef@codef.be](mailto:codef@codef.be)

Téléphone : 04/362 52 25

IBAN BE47 7512 0079 4080

N° BCE 0478.328.675

RPM Liège

Wallonie  
familles santé handicap  
AViQ



Inscare

